

ETRE OU AVOIR ETE CPE ?

Dany-Duffour Robert¹ nous rappelle dans un de ses ouvrages : **« le divin marché »**, l'étymologie et le sens premier du mot Ecole...

Bernard Stiegler attire notre attention sur ce qui fut l'une des finalités de l'Aufklärung (siècle des Lumières).²

Paul Virilio³ dans un article au titre évocateur : **la tyrannie de l'instant**, se « demande comment nous avons pu nous laisser piéger par l'idée d'un sixième continent totalement virtuel, la cybermentalité, totalement en apesanteur, où l'art serait enfin délivré de toutes les contingences au profit de signes, de chiffres... » Article qui n'est pas sans rappeler nos interrogations portées à la connaissance des responsables rectoraux en 2008 quant aux conséquences addictogènes et pathogènes provoquées **en partie** par la systématisation de l'outil informatique en lieu et place des échanges humains. **Echanges humains indissociables parce qu'indispensables pour établir des relations avec les élèves et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.** Désormais l'information circule plus vite que notre activité pensante, activité ô combien précieuse à toute prise de décision, à toute élaboration de projet, à toute mise en commun d'outils éducatifs... Bon nombre de collègues s'épuisent à courir après ce temps atemporel espérant ainsi terminer le travail commencé et, inexorablement interrompu par un « message éclair » les invitant à traiter dans les plus courts délais l'information transmise...

Certes d'autres facteurs sont à prendre en compte dans la compréhension du phénomène décrit mais il est incontestable que l'apparition de ces nouvelles technologies (scolastance...) censées faciliter l'échange d'informations entre l'ensemble des acteurs éducatifs et des parents génèrent d'ores et déjà des tensions de plus en plus déstabilisantes.

Si la circulaire 82 place au cœur de nos missions de CPE l'éducabilité de tous les jeunes, sommes-nous certains de pouvoir prétendre encore « long- temps » nous référer à ce texte ?

L'éducation n'est pas une question subalterne pour le CPE, c'est une question centrale. Notre métier ne saurait par conséquent se laisser réduire, comme on a tendance à nous le faire comprendre aujourd'hui, à de bons (ou de mauvais) conseils (voire des recettes) pédagogiques de circonstance. Parce que **l'éducation** concerne avant tout l'avenir de la Cité, nous (conseiller principal **d'éducation**) devons nous emparer de ce questionnement. Si nous ne voulons participer par notre silence à l'avènement d'une **« démocratie sans discours, sans discussions »**, nous devons nous réinvestir individuellement et collectivement dans ces débats.

Le stage du 10 mai 2012 (à l'IUFM de Colmar) laissera ouvertes toutes les questions que nous nous posons. Les articles contenus dans ce journal, concernant notamment la souffrance au travail et la pertinence ou non de « dépoussiérer la circulaire de 82 » pourront servir de points de repère à nos échanges.

Nous vous attendons donc, nombreuses et nombreux le 10 Mai et nous vous invitons d'ores et déjà à vous inscrire (**voir modalités d'inscription en pages intérieures**). **Ali Gherbi, pour le secteur CPE-SNES-FSU**

**Jeudi 10 mai 2012 :
Stage syndical CPE
(de 9 h à 17 h à l'IUFM de Colmar)
« Le CPE et les défis éducatifs
du XXIe siècle »
Un co-responsable national
sera avec nous.**

*Ce stage s'adresse aux syndiqués et non syndiqués.
N'oubliez pas de faire votre demande avant le mardi 10 avril
dernier délai (voir modalités en page intérieure).*

¹. Dany-Robert Duffour, **le divin marché**, éd. folio essais, Denoël 2007, p 226 et suivantes. On lira également avec profit l'article paru dans le monde diplomatique de janvier 2008, **la télévision forge-t-elle des individus ou des moutons ? Vivre en troupeau en se pensant libres.**

². Bernard Stiegler, **états de choc, bêtise et savoir au XXIe siècle, essai, mille et nuits, 2012, p 12 et sv.**

(...L'Aufklärung, écrit Kant, c'est la majorité, c'est-à-dire la raison qui ne se forme que par « la sortie de l'homme de sa minorité (comme) incapacité de se servir de son entendement (pouvoir de penser) sans la direction d'autrui... »

³. Article paru dans l'édition du 22 février 2002 dans *L'humanité*.

SOMMAIRE : Page 1 : éditorial / Page 2 : 24 h de la journée d'un CPE – Faut-il dépoussiérer la circulaire de 1982 ? – 1982, 30 ans déjà... / Page 3 : Souffrance au travail / Page 4 : Tableau d'avancement / Pages 4 et 5 : note du secteur CPE / Page 6 : Stage syndical

« 24 heures de la journée » d'un CPE ou un marathon au quotidien

7H45 : début de la journée... Accueil des élèves, téléphone (ce cher téléphone !), carnets de liaison à signer, instruments ou gâteaux à déposer en Vie Scolaire, un élève a oublié ses clés de casier... Je ne saurais oublier qu'avec un effectif en V.S. aussi réduit (3A.E. et 1 C.U.I. pour un collège d'environ 510 élèves), la Vie Scolaire ne peut « tourner » que si je concède à faire encore plus de « terrain », toujours plus de « terrain » !...

La journée se déroule à un rythme effréné...

Déjà la récréation de 10H : vite, je confie les caisses de petits pains à des élèves de 3^{ème}, je signe quelques carnets et je « retourne sur le pont »...

11H30 : « mes troupes » déjeunent avant le grand « rush » de midi ; je prends en charge la permanence tout en répondant au téléphone, en accueillant les collègues et... les élèves exclus !...

12H10 : Pause-déjeuner des élèves ! J'assure l'appel des élèves en attendant le retour de l' A.E. parti au garage à vélos tandis que son collègue assure le passage des élèves à la borne de la demi-pension... « Madame, vous pouvez ouvrir les toilettes ? »... Tout va bien !... Puis, je fais un tour au réfectoire... De retour à mon bureau, je consulte mes mails, j'appelle les familles des élèves dont les absences m'interpellent, je me penche sur les dossiers urgents à traiter... Difficile cependant de se concentrer au milieu de cette « ruche » - la pause méridienne est quand même un moment de convivialité : il faut toujours courir après les mêmes élèves qui s'obstinent à « jouer au chat et à la souris » avec vous dans les couloirs, il faut rappeler à l'ordre les élèves dont les écarts de langage résonnent dans vos oreilles...

13H45 : ce joyeux petit monde retourne en cours. OUF ! La journée suit son cours...

16H45 : fin de la journée des collégiens ; la mienne n'est pas terminée pour autant !...

Dans cette course contre la montre, « à la recherche du temps perdu » qu'on ne rattrape jamais, il faut encore « caser » les entretiens avec les élèves, avec leurs familles – n'oublions surtout pas cet aspect essentiel de notre travail ! – sachant que ce temps n'est pas quantifiable. On attend souvent des parents qui ne viennent jamais... on s'énerve de se sentir aussi impuissant... mais, on continue parce qu'on y croit malgré tout, encore, toujours... heureusement !

Nous vivons une époque formidable...

Sabine Wagner, C.P.E. au Collège d'Ingersheim

(68)

Faut-il dépoussiérer la circulaire de 1982 ?

Lorsque j'ai passé le concours, la circulaire de 1982 était le texte à connaître sur le bout des doigts. Elle fixait nos missions tout en permettant à chacun d'investir ce métier en fonction de ses compétences propres. Elle apportait un cadre philosophique pour que nos pratiques puissent répondre à un idéal républicain, celui de « **placer les adolescents dans les meilleures conditions, individuelles et collectives, de réussite et d'épanouissement personnel** ». Ce court extrait n'a cessé de me guider dans mes positionnements et mes décisions au quotidien et ce malgré certaines réalités du terrain et un quotidien de plus en plus « à flux tendu ».

Mais aujourd'hui il est question de la moderniser, de la rendre plus « in », plus proche des préoccupations de 2012. Et pourtant, malgré une société en perpétuel mouvement, j'ai le sentiment qu'elle n'a pas pris une ride, que nos missions d'hier sont encore celles d'aujourd'hui et qu'elles seront aussi celles de demain. J'ai la conviction que l'égalité des chances n'a jamais eu autant de sens qu'aujourd'hui, que le suivi individualisé n'a jamais été aussi nécessaire, que l'animation n'a jamais été aussi précieuse pour créer du lien social dans les établissements scolaires.

Alors, au lieu de la moderniser, ne faudrait-il pas simplement la dépoussiérer pour mieux la mettre en application ?

Céline Miesch, CPE TZR

1982, 30 ANS DEJA

En 30 ans, le monde a changé. En 30 ans, d'autres choses s'enferment dans un certain immobilisme, et malgré le monde qui évolue, continuent d'être des références qui s'éloignent peu à peu de la réalité du terrain. La circulaire d'octobre en est un exemple probant. Certes, nous nous reconnaissons tous dans les domaines de responsabilités qu'elle définit : le bon fonctionnement de l'établissement, la collaboration avec le personnel enseignant et l'animation éducative. Pourtant j'ai souvent l'impression d'être le cinquième élément de Luc Besson, une CPE « moultipass ». Entrée en pédagogie (personnellement j'ai encore du mal à comprendre en quoi cela consiste), conseiller technique du chef d'établissement, accompagnement personnalisé, tutorat, projet de vie scolaire, il y a de quoi se perdre !!! Un peu COP, un peu AS, un peu prof, un peu AE, un peu infirmière, un pied dans l'équipe de direction, la schizophrénie est proche !! Il serait intéressant de mener une réflexion approfondie sur notre identité professionnelle et sur ses textes fondateurs afin de ne pas perdre l'essentiel : notre statut d'éducateur. Vous êtes des nôtres ?

Michèle Voltz.

Souffrance au travail : Les CPE sont les plus exposés !

Dernièrement, nous avons abordé le thème de la souffrance au travail en milieu scolaire et récemment la diffusion de l'enquête 2011 sur la santé au travail du «carrefour Santé Social » confirme la prégnance du sujet et évalue son importance : **24% des personnels en «état de tension au travail » et 14% en «épuisement professionnel ».**

Par ailleurs, avec des disparités selon les métiers, cette étude menée en partenariat avec la mutuelle MGEN et les fédérations FSU, UNSA et CFDT met en évidence **les risques importants encourus par les CPE.**

En effet les résultats montrent que sur les deux dimensions liées aux **risques psycho sociaux (tensions au travail et épuisement professionnel –«burn out »)** : **les CPE constituent la catégorie la plus exposée parmi les personnels.**

Par ailleurs, le fort taux de participation qui confère lisibilité et crédibilité à l'étude permet de la comparer avec l'enquête SUMER 2003 portant sur l'ensemble des salariés ; il apparaît que **dans l'Education Nationale, l'activité, bien supérieure à la moyenne, est la même que pour les salariés cadres, mais avec un état de tension double !**

Précisément et afin d'appréhender la **tension au travail**, il faut saisir l'environnement psychosocial de l'agent qui s'évalue selon trois dimensions (questionnaire de Karasek) :

- la **latitude décisionnelle** : marge de manœuvre dont le salarié pense disposer pour intervenir dans les décisions liées à son travail et à ses possibilités d'utiliser et de développer ses compétences,
- la **demande psychologique** correspond à la quantité de travail qui est demandée au salarié, son intensité, sa complexité, son rythme ;
- le **soutien social** évalue l'aide professionnelle et émotionnelle sur laquelle peut compter le salarié auprès de ses collègues ou supérieurs.

On parle « d'état de tension » quand la latitude décisionnelle est faible et la demande psychologique est forte.

Avec un taux de tension au travail de 45 %, le métier de CPE est le moins protégé.. en cause les tensions contradictoires inhérentes à la nature du métier mais aussi les pressions accrues issues de sa hiérarchie. L'enquête du Cereq n'a-t-elle pas montré que l'exercice est «tributaire de la relation que les CPE doivent construire avec les chefs d'établissement dans la mesure où celle-ci semble peser de façon décisive sur la façon dont ils mettent en œuvre leur métier » ?

Ces études objectivent leurs situations professionnelles dont 50% exercent seuls en collège, **confrontés au quotidien à l'urgence, la dégradation des conditions de travail et l'insuffisance de prise en charge des élèves en terme de moyens ou par défaut de personnels santé, social, surveillance ... constat parachevé par la forte exposition des CPE aux risques d'épuisement professionnel ou burn-out.**

L'orientation actuelle aggrave la tendance

Et pourtant : suppressions de postes, atteintes aux droits, non-reconnaissance de notre expertise professionnelle et réorientation autoritaire de nos missions, constituent depuis plus de 5 ans le socle commun des décisions politiques qui heurtent notre métier.

Les résultats de cette étude confortent en tous points les analyses du SNES, il appelle la catégorie à s'en emparer et à en débattre collectivement.

D'ailleurs, le SNES interpellera le ministère sur sa responsabilité propre à prévenir les risques psycho-sociaux résultant de choix politiques et méthodes de management.

Enfin, notre action consistera à défendre et consolider l'apport des CPE au suivi des élèves et à la dimension éducative des lycées et collèges mais aussi pour récuser toute forme de réorientation vers un soutien obscur à l'équipe de direction. Il maintiendra son exigence de création de postes pour doter en urgence d'un second poste de CPE tous les collèges accueillant plus de 500 élèves.

**Armand Depenau,
d'après un article publié par le SNES.**

Tableau d'avancement à la hors classe des CPE : une copie à revoir... (voir circulaire rectorale du 15 février 2012)

Ce tableau établi sans véritable concertation sera contesté lors de notre prochaine CAPA. Outre la philosophie générale, très contestable, qui la sous-tend (mise en concurrence des collègues entre eux, avancement au mérite (?)...), ces nouvelles modalités accentueront davantage encore les inégalités de traitement d'entre les collègues. En bonifiant de 10 points, les collègues ayant été promu au 10^{ème} et au 11^{ème} échelon au grand choix ou au choix, on feint d'ignorer que ces modalités d'accès ne traduisent en rien un parcours professionnel **exceptionnellement exceptionnel**, mais qu'elles traduisent uniquement des exigences comptables préconisées pour limiter le nombre de passage au Grand choix et au choix de collègues au même échelon.

Dans cette optique, cette sur-bonification des 10 points ralentira bon nombre de collègues dans leur avancement à la hors classe, ces mêmes collègues déjà ralentis dans l'avancement au changement d'échelon... Cela s'apparente à ce qu'il est commun d'appeler : **une double peine...**

Nous y reviendrons plus longuement lors de notre rencontre du 10 mai .

Jean-Claude Robin, CPE collège à Thann

Note du secteur CPE, sur les campagnes présidentielle et législative

Dans le cadre des campagnes électorales actuelles, il nous paraît important de donner une visibilité aux différents métiers de l'éducation et un éclairage particulier aux métiers non enseignants ainsi qu'aux problématiques de vie scolaire, plus généralement leur contribution à l'épanouissement et à la réussite des élèves, dans un contexte où les besoins éducatifs sont importants aussi bien pour les élèves que pour leurs familles.

1- Constats et dérives

Des métiers de moins en moins spécifiques

La question de l'élargissement des missions des enseignants et la délégation de missions particulières remettent en cause certaines spécificités des métiers non enseignants, justifiée en grande partie par les discours sur le décloisonnement entre les champs pédagogique et éducatif. Les préfets des études en sont une illustration. De plus en plus, il est attendu des enseignants une polyvalence d'interventions en direction des élèves et des familles à l'exemple du tutorat, des entretiens d'orientation. L'improvisation domine et la professionnalité des autres personnels est évacuée alors que les problématiques des élèves, en particulier les plus en difficulté, relèvent d'approches spécifiques et complémentaires.

Autonomie et équipe de pilotage : un décentrement éducatif dommageable

La question de l'autonomie des établissements et la notion d'équipe de pilotage renforcée placent le CPE en « expert-conseil » du chef d'établissement notamment sur le volet éducatif du projet d'établissement. Trop souvent, le CPE est alors attendu en appui fonctionnel aux dépens de ses missions éducatives. Si le volet éducatif du projet d'établissement doit être valorisé et mérite l'implication de tous, les missions des CPE doivent rester centrées sur la relation éducative directe à l'élève ou aux groupes.

Des équipes de vie scolaire précarisées

La superposition de contrats de plus en plus précaires instaure un turn over important et des profils d'équipes très divers. Les personnels de vie scolaire subissent une situation paradoxale. De moins en moins étudiants, des assistants d'éducation s'installent dans leur fonction, s'y investissent sans perspectives. D'autres, au contraire, face aux difficultés à concilier leurs études et leur service, interrompent rapidement leur contrat. De plus, suivant les aléas des politiques de l'emploi, des contrats aidés se substituent aux postes d'assistants d'éducation alors que les profils relevant de l'insertion ne répondent pas toujours aux nécessités de la prise en charge d'adolescents et de jeunes adultes.

L'externalisation du périscolaire, un désengagement du champ éducatif

L'intervention d'associations en appui aux missions socio-éducatives est développée par beaucoup de collectivités locales. Par exemple, des animateurs des maisons des lycéens sont financés par le conseil régional Poitou-Charentes. La mise en place de l'accompagnement éducatif implique aussi le développement de partenariats. Autre illustration, la possibilité récente de faire prendre en charge les élèves exclus par des associations ou organismes publics. Pour autant, ce champ d'intervention, tout comme celui de l'aide aux devoirs, ne saurait être abandonné par l'institution faute de moyens et de volonté politique.

2- CPE : à la croisée de l'éducatif et du pédagogique

La vie scolaire, un espace d'épanouissement

En favorisant les apprentissages scolaires, l'accès à l'autonomie, à la responsabilité et aux apprentissages citoyens, les CPE déploient leur action du collectif à l'individuel, sur des temps libérés de la contrainte de la classe tout en s'inscrivant dans le cadre institutionnel (animations socio-éducatives, activités périscolaires, engagements et accès à la citoyenneté, règles de vie collective ...). Les aménagements et l'organisation du temps scolaire sont des vecteurs de cette action éducative. L'école doit garder cette articulation entre pédagogique et éducatif.

Les complémentarités professionnelles : un atout

Le rôle transversal donné aux professeurs principaux s'exerce avec celui des CPE : entretien commun avec les familles, approches concertées des difficultés, comme avec les conseillers d'orientation psychologues. Les personnels médicaux sociaux ont eux aussi une contribution spécifique à l'accompagnement des élèves. Ces complémentarités permettent de trouver des réponses aux difficultés sociales, familiales et psychologiques et à leurs résonances cognitives. Les CPE font pleinement partie des équipes pédagogiques.

CPE : un personnel non enseignant dans l'équipe pédagogique

Une des singularités des CPE est de participer à l'évaluation des élèves tout en ne les notant pas. Cette posture leur permet d'entrer dans une relation particulière avec l'élève, distanciée de la relation pédagogique sans toutefois l'oublier. Les CPE acquièrent une connaissance globale de l'élève, de ses comportements dans et hors de la classe, bien souvent sur la durée de sa scolarité.

Le suivi individuel par les CPE permet une approche du jeune en devenir, une écoute spécifique et la construction d'un lien stable et pérenne avec sa famille. C'est un savoir-faire des CPE qui participe pleinement de l'intégration et de la réussite scolaires. Il prend tout son sens par exemple dans le cadre des liaisons inter-cycles (CM2/6è, 3è/Seconde). Il s'inscrit dans une approche globale de l'élève, qui peut se détacher des difficultés scolaires pour mieux y revenir. Aussi, l'accompagnement des élèves dans le cadre de l'internat permet au CPE une intervention spécifique, relevant à la fois de l'éducatif (socialisation) et du pédagogique (aide au travail, réussite scolaire).

La lutte contre l'absentéisme scolaire et la prévention du décrochage

Ces problèmes récurrents font nécessairement appel à l'expertise professionnelle du CPE et à sa maîtrise des problématiques complexes de l'adolescence. Au-delà de la gestion comptable des absences, ils requièrent une connaissance du contexte socio-familial, l'analyse et l'élaboration de propositions pour prévenir et résoudre la difficulté en lien avec les autres partenaires ainsi que des capacités d'écoute et de dialogue pour renouer avec des publics en résistance scolaire. C'est un des rôles-clés des CPE.

La cohérence éducative

La spécificité (française) d'un « accompagnement » par des tiers éducatifs (CPE/ COP) permet ces regards croisés sur l'élève et l'accompagnement à la construction de son projet de formation. Grâce à leur positionnement singulier dans l'EPLE, les CPE facilitent la cohérence éducative des différents acteurs au sein d'équipes pluri-professionnelles. Les règles de vie collective, les cadres de régulation sont constitutifs de cette cohérence.

Pour des assistants d'éducation étudiants au statut amélioré

Les fonctions de surveillance, d'accompagnement scolaire et d'animation socio-éducative à l'externat comme à l'internat doivent être assurées par des étudiants recrutés par l'autorité académique. Leur inscription dans des études universitaires est de nature à renvoyer aux élèves une image positive leur permettant, outre aide et soutien pédagogique, une forme de projection pour leur avenir. Avec l'appui d'équipes renforcées, les CPE ont toute leur place à prendre dans l'organisation et la mise en œuvre de l'aide au travail personnel des élèves et de l'accompagnement des parcours scolaires.

Parcours individualisé et personnel de moins en moins spécialisé : le paradoxe

A l'heure où est vantée la logique de parcours individualisés, l'éventail des professionnels qualifiés à même de répondre à la spécificité des élèves est remis en cause. Ce sont au moins 800 CPE titulaires en moins depuis 2008 alors que des collègues ne sont pas encore dotés, que le rôle intégratif et pédagogique de l'internat est souligné et que le climat des établissements doit être amélioré.

Pour mener à bien l'ensemble de leurs missions, les CPE doivent être suffisamment nombreux et formés : plus un seul collègue sans CPE et un CPE pour 250 élèves, la formation des stagiaires valorisée par un cahier des charges national.

